

WPR/RC34.R22 TRENTE-CINQUIEME ET TRENTE-SIXIEME SESSIONS  
DU COMITE REGIONAL

Le Comité régional,

Rappelant la résolution WPR/RC24.R10,

1. EXPRIME sa gratitude au Gouvernement de Fidji d'avoir confirmé son offre d'héberger la trente-cinquième session du Comité régional;
2. CONFIRME que la trente-cinquième session se tiendra à Suva, sous réserve qu'un accord satisfaisant soit conclu entre le Gouvernement et l'OMS au plus tard le 31 mars 1984;
3. DECIDE que la trente-cinquième session se tiendra du 5 au 11 septembre 1984;
4. DECIDE EN OUTRE que la trente-sixième session du Comité régional en 1985 se tiendra au siège régional à Manille.

Neuvième séance, 9 septembre 1983